

Boson, fondateur du royaume de Bourgogne cisjurane, possédait la Provence, le Vivarais, le Comté d'Uzès, le Lyonnais, le Dauphiné, une partie de la Bourgogne, la Franche-Comté et la Savoie.

Maître des deux rives du Rhône, il avait pu donner aux comtes d'Albon le territoire situé en face de leur ville de l'autre côté du fleuve, qui ne servait nullement à cette époque, comme auparavant du reste, de ligne de démarcation entre différents états, et, suivant toute probabilité, ces derniers possédaient Champagne avant l'entreprise de l'Evêque de Grenoble, Isarn, contre les Sarrasins et les Hongrois vers la deuxième moitié du x^e siècle; s'étant alors retirés à Albon, nous dit Chorier, pour n'avoir pas à prêter main-forte à l'Evêque; fait formellement contesté d'ailleurs par Valbonnais. (Tom. I, page II.)

Après l'expulsion des païens, Isarn disposa des terres du Graisivaudan par droit de conquête et posséda le comté en alleu. Ce ne fut, comme nous le dit encore Chorier (tome II, ch. xv, p. 22), que lorsque les affaires du diocèse de Grenoble furent si heureusement rétablies que Guigues le Vieil pensa de même à rétablir les siennes... rentra dans son bien et s'opposa à la souveraineté que les évêques s'attribuaient. Valbonnais fait remonter à ce temps-là l'origine « de la puissance des comtes d'Albon dans le Graisivaudan : « *Guigo vetus pater Guigonis Crassi injuste cœpit possidere ea quæ modo habent Comites in Gratianopoli.* »

Plus tard, lorsque Rodolphe III eut abandonné le comté de Viennois à Burchard, archevêque de Vienne par un diplôme daté du 14 septembre 1023, l'archevêque, le dauphin et la postérité de Guillaume, comte de Bourgogne, se prétendaient également comtes de Vienne, mais en dehors de cette triple compétition, il est certain que les comtes